

Le Collège est hébergé par le Lycée. Selon la convention qui régit le fonctionnement commun de ces 2 établissements, les tarifs du Service Restauration Hébergement (SRH) sont votés soit par la Région des Pays de la Loire soit par le Lycée puis communiqués au Collège. Suite à la délibération n°9 du conseil d'administration du Lycée la colinière en date du 3 octobre 2023, veuillez prendre connaissance des

Tarifs 2024

TARIF ANNUEL 2024		Janvier/Mars	Avril/Juillet	Septembre/Décembre
Internat du lundi au vendredi	1 830,00 €	533,30 €	575,15 €	721,55 €
Internat avec Dimanche	2 144,00 €	618,50 €	690,60 €	834,90 €
Demi- Pensionnaire 5j	603,00 €	175,75 €	189,50 €	237,75 €
DP 4j (sans mercredi)	541,00 €	155,70 €	171,25 €	214,05 €

○ Hors forfait, le prix du repas d'un élève est de **4.60€**

○ Le prix du badge d'accès au site et au restaurant scolaire s'élève à **7.00€**

ATTRIBUTIONS DE REMISE D'ORDRE - ANNEE 2024

Les remises d'ordre correspondent à des régimes de déduction financière pour les forfaits

1 - Remise d'ordre accordée de plein droit

Stage obligatoire dans le cadre de la scolarité

Absence pour compétition sportive

Sortie pédagogique (lorsque l'établissement ne prend pas en charge le repas)

Voyage scolaire (lorsque l'établissement ne prend pas en charge le repas)

Fermeture de la 1/2 pension et/ou de l'internat pour cas de force majeure (grève de personnels, épidémie, catastrophe naturelle,...)

Fermeture de classe ou d'établissement pour cas de force majeure (épidémie,...) et interdiction d'entrer dans l'établissement

Eviction d'un élève pour cas de force majeure

Changement d'établissement

Exclusion temporaire - mesure conservatoire

Exclusion définitive

La remise d'ordre est accordée sans délai de carence: le remboursement concerne la période entière

2 - Remise d'ordre accordée sous condition et à la demande de la famille

Absence au moins égale à 7 jours calendaires consécutifs et justifiée par la famille

Aucun autre motif ne peut être invoqué pour demander une remise d'ordre. Les intempéries exceptionnelles et les périodes d'examens ne peuvent en aucun cas susciter une remise d'ordre: le forfait ne peut être remis en cause pour ces motifs

TAUX UNITAIRE DES REMISES D'ORDRE (SRH) - ANNEE 2024

Elèves du site LA COLINIÈRE

Internat (Lundi- Vendredi)	10,40 €
Internat incluant le dimanche soir	10,30 €
Interne 6 jours/5 nuits ne prenant que le repas du midi	5,80 €
Interne 5 jours/4 nuits ne prenant que le repas du midi	5,70 €
Demi-Pension Forfait (DPF) - 5j	3,45 €
Demi-Pension Forfait (DPF) - 4j	3,85 €